

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal avait été convoqué le 08 avril l'an deux mille vingt-quatre, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil Municipal a de nouveau été convoqué le 15 avril.

L'an deux mille vingt quatre, le quinze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LESUEUR Philippe, PELLETIER Michel,
Mmes GIRARD-PERRIER Emmanuelle, MOLINARO-DEJOIE Ida, VERGER-MULLER Laurie,

Absents excusés : Mr LE GOFF Franck et Mmes BARBULÉE-COQUELIN Maryline, LATAPY-PUVILLAND Emmeline,

Pouvoir : Mr LE GOFF Franck à Mr PELLETIER Michel, Mme LATAPY-PUVILLAND Emmeline à Mme GIRARD-PERRIER Emmanuelle, Mme BARBULÉE-COQUELIN Maryline à Mr LESUEUR Philippe,

Nombre de présents au conseil municipal : 6

Nombre en exercice : 9

Nombre ayant pris part aux délibérations : 9

Ordre du Jour :

- Vote du compte de gestion 2023
- Vote du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Attribution des subventions 2024
- Vote du taux des contributions directes
- Vote du Budget Primitif 2024
- Devis Julien HOPPE – Travaux divers
- Divers

- **Vote du compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire rapporte qu'il est nécessaire de se prononcer sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget de l'année 2023.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré,

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

- **Vote du compte administratif 2023**

Sous la présidence de Mr Philippe LESUEUR, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 105 681,04 €

Recettes : 125 854,28 €

Investissement :

Dépenses : 377 161,73 €

Recettes : 209 473,41 €

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023.

- **Délibération sur l'affectation du résultat 2023**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
 En dépenses pour un montant de : 100 000,00 €
 En recettes pour un montant de : 253 723,00 €

Ligne 002 :
 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 270 620,58 €

Ligne 001 :
 Résultat de l'exercice déficit d'investissement (R001) : - 80 616,79 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Décide d'affecter la somme de 80 616,79 € en dépenses, au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2024,

Décide d'affecter la somme de 270 620,58 € en recettes, au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

- **Attribution des subventions 2024**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal

Décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour 2024

Organisme	Montant
Amicale AC-PG Surville MJ	300,00
Fondation du Patrimoine	55,00
Ass. conservation pat. de MJ	350,00
Les Cheveux d'argent	400,00
CFA interconsulaire VDR	75,00
Jeep Normande	500,00
Agir avec Becquerel	100,00
Le Souvenir Français	100,00
Amicale SDIS Acquigny	200,00
Gym Canappeville	100,00
Les Charitons	100,00
S.P.A.E.	100,00
TOTAL	2 380,00

- **Vote du taux des contributions directes**

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés depuis 2021 et propose une augmentation de 1%. Il précise que le produit attendu représenterait, pour la commune, une augmentation de 948,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **vote**, à l'unanimité, les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taux de la Taxe Foncière bâti : 34,34 %

Taux de la Taxe Foncière non bâties : 44,24 %

Taux de la Taxe d'Habitation : 8,08 %

- **Vote du Budget Primitif 2024**

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	264 866,36 €
012	Charges de personnel	15 600,00 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	86 599,91 €
042	Opérations d'ordre	1 858,00 €
65	Autres charges de gestion courante	63 758,58 €
66	Charges financières	5 826,22 €
Total		443 509,07 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	270 620,58 €
70	Produits des services	700,00 €
73	Impôts et taxes	16 645,00 €
731	Impositions directes	78 050,00 €
74	Dotations, subventions et participations	18 021,00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 756,00 €
77	Produits spécifiques	4 716,49 €
Total		443 509,07 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2024
001	Déficit d'investissement reporté	80 616,79 €
16	Emprunts et dettes assimilés	11 412,77 €
204	Subventions d'équipement versées	45 133,49 €
21	Immobilisations corporelles	212 564,56 €
Total		349 727,61 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	86 599,91 €
040	Opération d'ordre de transfert	1 858,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 503,70 €
13	Subventions d'investissement	258 766,00 €
Total		349 727,61 €

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'arrêter le BP 2024 de la commune de Mesnil Jourdain qui s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 443 509,07 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 349 727,61 € pour la section d'investissement.

- **Devis Julien HOPPE – Travaux divers**

Monsieur le Maire expose le nouveau devis de Monsieur Julien HOPPE reçu en mairie concernant divers travaux.

Le devis est composé comme suit :

- Réfection du terrain de pétanque : **4 300.00€**

- Abattage du Charme avec rétention avec broyage des branches et évacuation des déchets : **1 800.00€**

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir la prestation suivante :

- Abattage du Charme avec rétention avec broyage des branches et évacuation des déchets.

- **Divers**

- Elections européennes : Monsieur le Maire rappelle que le 09 juin 2024 aura lieu les élections européennes et qu'il conviendra de tenir le bureau de vote. Les élus se sont répartis les créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote.

- Festi Mesnil : Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle informe avoir contacté la Préfecture qui lui a précisé que l'association « Festi Mesnil » existe toujours. Elle informe également avoir rencontré Monsieur RENOUX Gérard, Président, pour l'informer que l'association n'était pas dissoute et qu'il fallait faire une assemblée générale. Cette dernière doit être organisée prochainement.

Levée de séance à 20h34